

Entre 1930 et 1973, les parcs suivants se sont ajoutés: Territoires du Nord-Ouest: Nahanni et Auyuittuq (Île Baffin); Yukon: Klouane; Colombie-Britannique: Pacific Rim; Ontario: Pukaskwa; Québec: La Mauricie et Forillon; Nouveau-Brunswick: Kouchibouguac et Fundy; Nouvelle-Écosse: Hautes Terres du Cap-Breton et Kejimikujik; Île-du-Prince-Édouard: parc national de l'Île-du-Prince-Édouard; Terre-Neuve: Terra Nova et Gros Morne.

Pour ce qui concerne les parcs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les terres ont été réservées en vertu d'un décret du conseil et d'une proclamation stipulant qu'elles ne devaient pas servir à d'autres usages. Dans les territoires provinciaux, les terres sont acquises par la province conformément à un accord fédéral-provincial prévoyant la création d'un parc national. Ces terres sont ou seront transférées au gouvernement du Canada, et l'existence du parc devient officielle lorsque le Parlement ajoute la description des limites à l'annexe de la Loi sur les parcs nationaux.

En 1971 paraissait *Le manuel de planification du réseau des parcs nationaux*, qui fait état de la nécessité de mesures nouvelles et globales visant à préserver l'héritage naturel du Canada. Dans le but de protéger non seulement les régions aux paysages continentaux et maritimes uniques et particulièrement pittoresques, mais aussi celles qui offrent des caractéristiques physiques, biologiques et océaniques représentatives, on a désigné 48 régions naturelles distinctes et défini les principaux aspects de leur histoire naturelle.

Une liste détaillée des parcs nationaux figure dans les éditions de 1972 et 1973 de l'*Annuaire du Canada*, et une carte de ces parcs et des précisions sur chacun d'eux sont fournies dans *Les parcs nationaux du Canada*, publication du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Parcs de littoral nationaux. Le Canada est entouré de trois océans et possède le plus grand volume d'eau douce au monde. On compte élargir le réseau des parcs nationaux de façon que soient représentées les côtes du Pacifique, de l'Arctique et de l'Atlantique ainsi que les eaux intérieures, et désigner des régions naturelles de littoral et des thèmes d'histoire naturelle correspondants.

Formations naturelles. La conservation de certaines merveilles naturelles, par exemple le cratère Chub dans le nord du Québec, les mamelons glaciaires de l'Arctique, les collines semi-désertiques et érodées des Prairies, les grottes montagneuses et les paysages maritimes, permettrait de présenter sur place l'évolution naturelle du Canada.

Accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC). Les Canadiens se soucient de plus en plus de leur héritage et tous les niveaux de l'administration publique s'efforcent de protéger et de préserver cet héritage avant qu'il ne soit trop tard. Afin de multiplier les façons et les occasions pour les Canadiens d'apprécier leur héritage naturel, culturel et historique, Parcs Canada a créé un nouveau programme appelé ARC (Accords au sujet de la récréation et de la conservation), qui comprend deux éléments: les routes fluviales d'une part et les routes terrestres d'autre part. Les routes fluviales et les routes terrestres qui seront aménagées dans le cadre de ce programme feront l'objet d'une entente entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Les routes fluviales comprennent les routes fluviales historiques et les cours d'eau sauvages. Les fleuves, les rivières, les lacs, les eaux côtières et les canaux du Canada ont constitué un élément important de l'histoire du pays, et c'est pourquoi le programme ARC prévoit établir un réseau de routes fluviales historiques offrant une variété de possibilités récréatives. Par exemple, les réseaux de canaux tels que ceux du Trent-Severn et du Rideau (en Ontario) offrent des activités récréatives nautiques et de littoral et permettent de mieux connaître l'héritage historique et culturel du Canada. Le second type de route fluviale, les cours d'eau sauvages, constitue une partie intégrante de l'héritage naturel du Canada. Certains de ces cours d'eau ont une valeur historique, mais leur principal intérêt réside dans leur beauté et leur caractère sauvage.